

*Amendement rectificatif du groupe Ecologiste présenté par Christophe Porquier
à la motion du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen
« Réussir la réforme territoriale »*

**Pour un aménagement du territoire équilibré,
et Amiens comme chef-lieu de la future grande région
Nord-Pas-de-Calais Picardie**

La métropolisation est au cœur de la réforme territoriale. La première loi votée, dite « loi Maptam » concerne d'ailleurs les métropoles.

Pour beaucoup, l'idée est de faire correspondre les régions aux métropoles, considérant que ce sont les métropoles qui portent la dynamique économique. Cette idée n'est pas nouvelle, elle reprend les débats sur l'aménagement du territoire des années 60 où les métropoles d'équilibre étaient censées limiter un développement incontrôlé, du cœur parisien.

Cette vision peut amener à concentrer tout l'effort des pouvoirs publics sur ces seules entités, avec le risque de laisser se développer des territoires à deux vitesses.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de porter une attention particulière aux zones rurales et au réseau de villes moyennes, ainsi qu'à l'actuelle capitale de la région Picardie, Amiens.

La réforme territoriale pourrait être l'opportunité pour l'Etat et pour l'ensemble des collectivités, des agences, de réinventer leur modèle, afin de garantir une plus grande proximité dans l'ensemble des zones rurales où les services publics sont en recul. La République doit permettre à chacun se de soigner, se former, avoir accès à l'emploi, à la poste, aux transports, à la justice, aux services de sécurité ou de secours,... dans de bonnes conditions.

La concentration des missions préfiguratrices sur Lille, les annonces de regroupements et la perspective d'un chef-lieu aussi excentré, pourrait renforcer ce sentiment d'éloignement et d'abandon du territoire.

Amiens dispose d'atouts pour prétendre être chef-lieu administratif de la future région : sa position centrale, équilibrée dans les échanges avec les régions voisines, et son statut actuel de capitale régionale.

L'emploi public y est important (36%) et la part de l'emploi public chez les cadres y est plus importante encore (50%). L'impact sur la ville est d'autant plus important que l'emploi privé a connu ces dernières années une succession de mauvaises nouvelles. Les conséquences du départ d'emplois de services centraux d'Amiens seraient extrêmement négatives pour tout le territoire amiénois et pour la Picardie.

Ce n'est donc pas une opposition entre Lille et Amiens qui est en jeu, mais bien une question d'aménagement du territoire, de solidarité et de complémentarité, qui concerne également la place que l'Etat entend prendre pour déployer sur le territoire certains de ses services et organismes qui sont aujourd'hui concentrés à Paris.

Le Conseil régional de Picardie se prononce pour les propositions suivantes :

1/ qu'un Contrat de Plan particulier « Grande Région » soit conclu entre les Régions et l'Etat pour identifier les domaines d'excellence de niveau national que pourrait piloter la nouvelle Grande Région, ainsi que pour construire les infrastructures interrégionales indispensables à la structuration de ce nouvel ensemble ;

2 / que la réorganisation des services de l'Etat en Picardie soit accompagnée d'implantations de services nationaux ou d'agences qui permettent d'affirmer le rôle capital d'Amiens et de Lille dans leurs domaines d'excellence ;

3 / que le Préfet préfigurateur vienne devant les élus du Conseil Régional présenter clairement le projet d'organisation des services de l'Etat, l'étude d'impact prévue par la loi et l'étude sur les liens et échanges à l'intérieur de la future région ; que d'ici là il ne soit prise aucune décision irréversible quant aux implantations des services et des agences de l'Etat ; qu'en tout état de cause, un Rectorat de plein exercice soit maintenu à Amiens ;

4 / qu'un schéma des services publics de la Grande Région soit établi associant l'Etat, les régions, les départements et les agglomérations, les établissements publics consulaires et les agences ;

5/ exprime le vœu qu'Amiens obtienne le statut de chef-lieu administratif / Capitale de la future région Nord-Pas-de-Calais/Picardie.

Il est urgent de donner perspective et lisibilité de manière à ce que, dans l'incertitude, les fonctions de direction para-publics ou privées ne quittent Amiens.

Equilibre des territoires, proximité, imagination pour sortir la France d'un Jacobinisme qui freine son développement, concentration entre l'Etat et les acteurs, transparence des décisions, sont indispensables ;

C'est à ces conditions réunies et concertées, et seulement à ces conditions, que l'on pourra réussir ensemble la réforme territoriale. **La Picardie doit être respectée.**

Christophe Porquier,
Vice-président Eco-développement, Energie, Climat



Franck Delattre,
Président du groupe Ecologiste,

